

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

**DEL-2024-259**

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme TARAGON.

MM. DAVIET, GYSELINCK.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,

MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 28**

**Présents : 13**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT « CANUT » ET SOUSCRIPTION A SON ACCORD-CADRE TELECOMS**

**Rapport présenté par M. Pierre HACQUIN.**

Fin octobre 2024, le SYANE doit renouveler son marché de téléphonie mobile, dont le titulaire actuel est SFR. Avant de relancer une nouvelle procédure, les offres de diverses centrales d'achats publiques ont été consultées, et le choix s'est porté sur la CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms) pour la souplesse et la simplicité de souscription, pour les possibilités offertes par les différents lots de son accord-cadre Télécoms et enfin pour les conditions tarifaires du lot de téléphonie mobile.

L'association CANUT est un acheteur sous forme de pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L.1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seul le coût annuel d'utilisation des accords-cadres est facturé par l'association selon les tarifs présentés ci-après, une dégressivité s'appliquant dès lors qu'on souscrit à plusieurs accords-cadres. Chaque souscription à un accord-cadre donne lieu à une convention et les commandes sont ensuite directement passées aux titulaires des divers lots de chaque accord-cadre.

Ainsi pour le SYANE, la cotisation pour l'accès au seul accord-cadre Télécoms serait de 300 € HT.

## Tarifs

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement employés	
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €

L'accord-cadre Télécoms de la CANUT comprend 10 lots listés ci-après, dont des lots permettant le recours à des cartes SIM multi-opérateurs (IoT), et des solutions de couverture Indoor permettant d'améliorer la couverture 4G à l'intérieur des bâtiments :

- Lot 1 : Services de téléphonie fixe et data avec engagements de service classiques - ADISTA
- Lot 2 : Services de téléphonie fixe et data avec engagements de service avancés - SFR Business
- Lot 3 : Services de téléphonie mobile avec engagements de service classiques - SFR Business
- Lot 4 : Services de téléphonie mobile avec engagements de service avancés - Bouygues Telecom
- Lot 5 : Services de télécommunication fixe, data adaptés aux activités de secours - Orange Business
- Lot 6 : Fibre noire - Comlink
- Lot 7 : Couverture indoor - Bouygues Telecom
- Lot 8 : Appareils mobiles - Betoobe
- Lot 9 : Services packagés pour les petites structures - SFR Business
- Lot 10 : WiFi public sécurisé - SFR Business

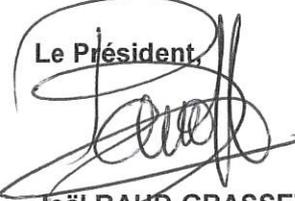
Dans un premier temps, afin d'assurer une continuité de service pour la téléphonie mobile, il est proposé d'avoir recours au lot 3, avec l'opérateur SFR. Pour le même forfait que celui souscrit actuellement par le SYANE, une économie de 7,50 € HT/forfait/mois pourrait être réalisée. Sur la base d'une durée d'un an et d'un nombre de forfaits estimé à 94 comme actuellement, une économie annuelle de 8.460 € HT est atteignable.

Comme il n'y a aucune obligation de durée et d'exclusivité, en cas d'insatisfactions ou d'évolutions majeures des besoins du SYANE, il sera possible de résilier facilement nos engagements sans pénalité, que ce soit pour arrêter le forfait d'un collaborateur ou pour l'arrêt de la totalité des forfaits.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à autoriser l'adhésion à la CANUT,
2. à autoriser la souscription à l'accord-cadre Télécoms de la CANUT moyennant une cotisation de 300 € HT par an,
3. à autoriser le Président à signer la convention de souscription à cet accord-cadre.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
**Joël BAUD-GRASSET.**

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE